



# FLORÉAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Janvier 2000 - N° 37

Site internet "www.crpff.fr"

2<sup>ème</sup> bulletin spécial ouragan

## Après le 26 décembre 1999, Un plan d'actions s'organise

Pour faire face aux conséquences de l'ouragan du 26 décembre 1999, le C.R.P.F. s'emploie à renforcer l'information des propriétaires forestiers de Lorraine et d'Alsace. Dans cette situation d'urgence, Floréal modifie sa parution pendant le temps nécessaire. Cette décision permettra d'apporter dans les plus brefs délais, le maximum de renseignements indispensables.

### Floréal édite des bulletins spéciaux

Floréal, dont la parution habituelle est trimestrielle, paraîtra au rythme de deux numéros par mois. Sa diffusion passe de 3500 à 9000 afin de toucher, en plus des destinataires habituels, tous les propriétaires de plus de 4 hectares. Son contenu répondra aux questions que chacun se pose face aux conséquences de l'ouragan.

Nous vous rappelons la première recommandation des responsables des Syndicats et du C.R.P.F. : *Avant tout, consultez votre conseiller habituel ou à défaut un organisme professionnel de la forêt privée (liste jointe au bulletin spécial Floréal n° 1), pour sortir vos bois de valeur dans les meilleurs délais.*



Cellule de la Forêt Privée du 30 décembre à Metz

Photo : Gilbert Vallageas

### Des mesures gouvernementales et des démarches régionales

Ce numéro est organisé en quatre grandes parties :

- La présentation des **mesures gouvernementales** du 12 janvier, assortie de notre commentaire. Intéressantes pour une large partie de la filière, elles nécessitent quelques précisions et des compléments spécifiques.
- Des **barèmes** négociés pour le prix des bois feuillus et résineux issus de l'ouragan en Lorraine et en Alsace. *Ce sont des prix de référence, vous pouvez vous en servir dans les démarches commerciales et ne pas accepter en général de prix inférieurs.*
- Un modèle **de contrat de vente** de bois chablis pour vous aider lors de la mise en marché de vos bois. Floréal souligne que *toutes particularités ou difficultés d'application devront être examinées avec les organismes cités dans les "adresses utiles" du bulletin spécial n° 1.*
- Une **déclaration volontaire de dégâts**. Vous avez sans doute été sollicité pour remplir diverses fiches d'informations. Le CRPF vous propose un formulaire **UNIQUE** de déclaration afin de vous éviter la multiplication des documents.

Il se chargera, dans un premier temps, de sa transmission auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et des organismes forestiers. Par la suite, le CRPF avisera les propriétaires des démarches successives à entreprendre.

Cette déclaration unique servira tout à la fois :

- ✓ de demande prioritaire de subvention de reconstitution,
- ✓ d'information pour votre mairie sur vos besoins relatifs à l'ouverture d'accès à vos bois,
- ✓ d'information auprès du C.R.P.F., notamment pour les P.S.G. (coupe d'urgence),
- ✓ de premier contact avec le Service des Impôts Fonciers pour changement d'affectation,
- ✓ à d'éventuels dégrèvements de l'impôt sur le revenu (que les Syndicats n'ont pas renoncé à demander).

✉ Guy Godard

Directeur du C.R.P.F. Lorraine-Alsace

# Le plan national pour la forêt française

## Une aide à la mobilisation et à la transformation

Présenté le 12 janvier au soir, de façon synthétique, par le Premier Ministre, le plan national de la forêt française a fait ensuite l'objet d'un communiqué de presse plus détaillé. Nous reprenons ci-dessous les grandes mesures annoncées. Nous avons jugé nécessaire d'apporter en complément quelques commentaires.



Photo : Gilbert Vallageas

### Des subventions et des prêts

Le Gouvernement a décidé de débloquer des subventions et va proposer des prêts à taux spécifiques pour aider aux opérations d'urgence de **Reconstitution, Mobilisation, Stockage et Valorisation** et enfin **Accompagnement**.

#### 7 milliards débloqués pour des subventions

**6 Milliards** répartis sur 10 ans pour les propriétaires qui reboiseront ou mèneront des travaux de reconstitution.

**1 Milliard** sera réparti sur différentes aides : 190 MF pour la desserte forestière, 50 MF pour l'achat de matériel, 100 MF pour la protection sanitaire, 60 MF pour la création d'aire de stockage, 200 MF pour subventionner le transport des bois, 10 MF pour la promotion du bois, 20 MF pour l'inventaire photographique, 89 MF pour la formation et l'emploi. 70 MF par an pendant 3 ans ont été dégagés pour l'accompagnement technique - des postes supplémentaires de techniciens pour les C.R.P.F. ont d'ores et déjà été ouverts - et 24 MF pour les forestiers du contingent sur deux ans.

Le Gouvernement a décidé de prendre en compte également l'équivalent en valeur fiscale de l'amortissement rapide du matériel forestier ainsi que la déduction fiscale des charges des revenus professionnels liées à l'ouragan.

#### 12 milliards alloués pour des prêts à 1,5 %

**8 milliards** seront débloqués pour financer la sortie des bois, sous forme de prêts sur 3 ans et **4 milliards** pour financer le stockage, sous forme de prêts sur 6 ans.

Le communiqué de presse prévoit également la parution prochaine d'un guide technique d'application. Enfin, il précise que ce plan pourra être complété ultérieurement.

### Pour les propriétaires, un espoir à concrétiser

La dernière phrase de ce communiqué est importante, car cette première annonce financière mérite d'être détaillée et surtout complétée pour les propriétaires.

Ce plan sous sa "forme" actuelle **prend en compte le travail à faire demain** et la sauvegarde de la filière, mais le **fruit du travail réalisé dans le passé** et détruit par l'ouragan reste à prendre en compte.

#### Des prêts aux montants significatifs pour le travail d'exploitation :

12 milliards de prêts à 1,5%, c'est 90 à 100 Francs par mètre cube abattu par l'ouragan, mais ce sont des prêts à rembourser. Ils donnent les moyens de travailler. Rappelons que nos mécanismes économiques consistent toujours à faire financer les travaux exceptionnels imprévisibles par le détenteur de la matière première, c'est à dire par le propriétaire.

#### Des subventions aux propriétaires pour la reconstitution de leur forêt :

Avec un montant de 6 milliards, elles correspondent à 300 000, voire 350 000 hectares reconstitués, ce qui semble être à la mesure des dégâts. pour retrouver un futur capital. **Mais il faudra, dans ce chapitre, que le déblaiement des inventus et des non vendables soit pris en compte au titre des travaux préparatoires au reboisement.**

#### D'autres subventions très utiles pour les travaux supplémentaires :

Ces travaux concernent le transport longue distance, le stockage, l'achat de matériel d'exploitation, les photos aériennes, la formation, le personnel supplémentaire alloué aux C.R.P.F. et « coopératives ». Les syndicats et leur Fédération Nationale ont déjà réagi pour que ce plan soit complété en faveur des propriétaires.

✉ **Philippe Bernard-Michel**  
Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers  
Sylviculteurs de Moselle  
✉ **Michel Georges**  
Président du Groupement des Producteurs Forestiers  
du Plateau Lorrain

Au sommaire du prochain numéro, FLOREAL prévoit déjà :

- ✓ Le détail des mesures fiscales et leur guide d'application
- ✓ Les autres demandes des Syndicats
- ✓ Des informations actualisées sur ventes, stockage,...
- ✓ Une analyse des possibilités de travail en forêt pour les agriculteurs

## Chablis : il faut limiter la chute des cours

**Afflux de bois disponibles sur le marché, augmentation des coûts d'exploitation, risques de panique, spéculations ... Pour limiter les risques d'effondrement des prix, les professionnels de la filière ont souhaité mettre en place des accords-cadre valables jusqu'à fin mars.**

Les accords-cadre préconisés par les représentants des exploitants scieurs, propriétaires privés et publics, O.N.F. ont abouti en **Alsace**, et en **Lorraine** pour le hêtre. A ce jour, rien n'est définitif pour les résineux, mais les points de vue se rapprochent.

Les représentants des propriétaires qui ont participé aux négociations sont Mme Marie-Alix de Sars et MM. André Berte, Michel Georges, Arnaud Michaut pour la Lorraine et MM. Hubert Ott, Vincent Ott et Evrard de Turckheim pour l'Alsace.

### Préserver les prix

Les prix indiqués sont des prix de « référence » qui devront s'ajuster en fonction de la difficulté d'exploitation et de la qualité des lots. Ils n'ont bien entendu aucun caractère d'obligation. En voici les principaux résultats pour le **Bois d'œuvre**.

Nous nommerons « bois en l'état », les chablis tels qu'ils sont, l'expression « bois sur pied » étant malheureuse. Quant au bois d'industrie, on s'efforcera de l'évacuer, mais en deuxième priorité. Son prix est désormais marginal et au plus égal à 10 Francs. du stère.

### LORRAINE

Les prix indiqués concernent des **ventes à l'unité de produit**, c'est-à-dire, sur un volume réceptionné bord de route pour des bois en l'état. Les coûts d'exploitation sont donc à la charge de l'acheteur.

#### Hêtre en l'état :

Hêtre blanc diamètre	35-39 cm	40-49 cm	50-59 cm	60 cm et +
Futaie	50 F	200 F	350 F	400-500 F
T.S.F. y compris en conversion	50 F	300 F	450 F	500-600 F

↪ Cœur rouge : si plus du quart du diamètre au pied est rouge, une décote de 30 % s'applique.

↪ La découpe fin bout est, pour les classes de diamètres 40 et plus, fixée à 40 cm.  
En principe, il s'agit de bois de qualités B et C, hors calage.

#### Sapin-Epicéa en l'état :

Diamètre	20 – 24 cm	25 – 29 cm	30 – 49 cm	50 cm et +
Prix sur pied	60 F	100 F	140 F	120-150 F
Diamètre fin bout	14-16 cm	14-16 cm	18-22 cm	25 cm

↪ Application d'une décote de -20 % du prix pour des bois inférieurs à 9 m de long.

↪ En principe, il s'agit de bois de qualités B et C, hors calage.

#### Chêne en l'état :

Décote de 15 à 25 % sur les prix de l'automne.

## ALSACE

Les prix sont indiqués **bord de route**. Ils sont supérieurs aux prix lorrains, mais les techniques de vente étant très différentes, les comparaisons sont difficiles à faire. Les frais d'exploitation sont à la charge du vendeur.

### Hêtre bord de route :

Diamètres	30-39 cm	40-49 cm	50 cm et +
Hêtre cœur blanc	370 F	550 F	650 F
Hêtre cœur rouge	280 F	400 F	470 F

### Résineux bord de route :

Diamètres	15-19 cm	20-24 cm	25 - 29 cm	30 - 49 cm	50 - 59 cm	60 cm et +
Sapin-Epicéa	180-220 F	250-280 F	330-350 F	340-360 F	340-360 F	330-370 F
Pin	/	160 F	200 F	220 F	230 F	470 F

## Maîtriser les coûts d'exploitation

Dans les prix ci-dessus, les coûts d'exploitation n'apparaissent pas explicitement ; pour éviter qu'ils ne s'envolent, nous vous conseillons de rester dans les limites suivantes :

- ↳ coût moyen (exploitation, débardage) : 130-150 F/unité.
- ↳ coût maximum pour des conditions d'exploitation difficiles : 180 F/m<sup>3</sup>.

**En tout état de cause, « jouer la montre » ne peut que se retourner contre les propriétaires ; il faut se décider vite ! Toutes les propositions proches de ces accords méritent d'être examinées.**

**Pour vous conseiller, si vous avez des doutes, rapprochez-vous des organisations professionnelles de votre département.**

✉ **Philippe Laden**  
Ingénieur au C.R.P.F.

Rappelons que pour les exploitants scieurs de nos régions, cette chute des cours est aussi un grave problème : stocks dévalués, gros besoins de trésorerie pour acheter plus que les besoins annuels, risques de manque de bois dans trois ans... Nous avons des intérêts communs !

### Principaux numéros de téléphone des services pouvant vous orienter :

- 54 : « Cellule Forêt » à la Préfecture au 03.83.34.22.03 ou 03.83.34.22.11
- 55 : « Info Chablis » au 03.29.79.94.08 (matin)
- 57 : C.R.P.F. au 03.87.31.18.42
- 88 : Chambre d'Agriculture au 03.29.55.41.17
- 67-68 : C.R.P.F. au 03.88.32.55.06

A noter la représentation des Experts Forestiers à Nancy : G.R.I.E.F. au 03.83.32.05.85

Une erreur s'est glissée dans la rubrique « Quelques adresses utiles... » du précédent numéro. Le numéro de téléphone du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Moselle est le 03.87.66.12.35



## FLOREAL

Forêt privée de LORRAINE Et ALSACE  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X  
CPPAP N° 3100 ADEP

édité par le

Centre Régional de la Propriété  
Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle  
57050 LE BAN SAINT-MARTIN  
☎ 03.87.31.18.42



Directeur de la Publication :

**Henri PLAUCHE GILLON**

Directeur de la Rédaction :

**Guy GODARD**

Responsable de la Rédaction :

**Philippe BERNARD-MICHEL**

Imprimerie Léon LOUIS à BOULAY (Moselle)